Envoyé en préfecture le 24/09/2025
Reçu en préfecture le 24/09/2025
Publié le
ID : 038-213805450-20250923-CM220925_56-DE

Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi 22 Septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt deux septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET – Gérard BAKINN – Jacques DECHENAUX – Sarine VELLA – Daniel SUAREZ – Colette ROULLET – Fabien MYLY – Didier JUAREZ – Cécilia BOURGIN – Sébastien GRIVEL – Céline DI DOMENICO – Michelle NOWAKOWSKI – Gaëlle FAOU – Sylvain GARREAU – Patrick LOMBARD – Karine MAURINAUX – Christian GIRAUD – Florence SCHAMBEL – Serge SANTARELLI – Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO – Céline GRANGÉ

Procurations : Anne-Sophie DESOBLIN-RUELLE à Sarine VELLA
Nathalie CHEVALIER à Gérard BAKINN
François FASCIAUX à Fabien MYLY
Karine REGOBIS à Colette ROULLET
Yasmine GONAY à Daniel SUAREZ
Jean-Marc GRAND à Jacques DECHENAUX
Séverine GALBRUN à Karine MAURINAUX

Secrétaire de séance : Cécilia BOURGIN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2025

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	22
Procurations :	07
Votants :	29

Le Quorum est atteint.

Délibération n°2025/56
Délibération rectificative d'erreur matérielle dans la délibération 2025/34 du 23 juin 2025 portant modifications du tableau des emplois de la Commune de Vif

Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Envoyé en préfecture le 24/09/2025
Reçu en préfecture le 24/09/2025
Publié le
ID : 038-213805450-20250923-CM220925_56-DE

VILLE DE VIF

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025

Délibération N°2025/56

Objet : Délibération rectificative d'erreur matérielle dans la délibération 2025/34 du 23 juin 2025 portant modifications du tableau des emplois de la Commune de Vif

La délibération 2025/34 du 23 juin 2025 portant actualisation du tableau des emplois de la Commune de Vif, contient un tableau précisant les postes à supprimer.

Dans ce tableau une erreur s'est glissée sur la première ligne, en supprimant un poste au grade d'Adjoint-e administratif principal de 2ème classe 35h hebdomadaire alors qu'il s'agissait de supprimer un poste au grade d'Adjoint-e administratif principal de 1ère classe 35h hebdomadaire.

Il est donc proposé de rectifier cette erreur en supprimant un poste d'Adjoint-e administratif principal de 1ère classe 35h hebdomadaire.

Vu l'avis de la commission Budget, Finances, Personnel, Affaires Générales, Police municipale en date du 08 septembre 2025 ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 12 Septembre 2025 ;

Vu l'ensemble des éléments ci-dessus ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, décide par 24 pour et 5 abstention (Mme MAURINAUX, M. GIRAUD, Mme SCHAMBEL, Mme GALBRUN (pouvoir à Mme MAURINAUX) et M. SANTARELLI) :

- **D'APPROUVER** la rectification du tableau de suppression de poste en remplaçant le grade d'Adjoint-e administratif principal 2ème classe 35h hebdomadaire en Adjoint-e administratif principal de 1ère classe 35h hebdomadaire ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

ANNEXE(S) :
Sans objet

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Signé électroniquement par : Guy GENET
Date de signature : 23/09/2025
Qualité : Maire

Le Maire de Vif,
Guy GENET

Le Secrétaire de Séance

Cécilia BOURGIN

RÉSULTAT DU VOTE : 24 pour, 5 abstention